MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CERFA
N° 14734 * 04

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

# Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.**
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien**

**Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Date de réception : 15 / 05 2024
Dossier complet le : 23 / 05 /2024
N° d'enregistrement : F09324P0182

## 1 Intitulé du projet

Réalisation de 1 forage et d'essais de pompage à usage agricole, domaine de Muscapeau, commune de TOURVES (83)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination
MUSCAPEAU

Raison sociale

N° SIRET
9 7 9 4 8 6 9 3 3 0 0 0 2 6

Type de société (SA, SCI...)
Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
GUILLAUME

Prénom(s)
Jean-Marie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

# 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|---|
| 27. a) | Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m |

## 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

## 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

# 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

## 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de 1 forage nouveau pour alimentation de cultures nouvelles (4 hectares d'oliviers et 2 hectares de chênes truffiers) :

Etape 1 : réalisation d'un sondage de reconnaissance

Etape 2 : réalisation d'un forage d'essai par alésage puis équipement tubulaire du sondage

Etape 3 : réalisation d'essais de pompage sur le forage d'essai

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette demande est de pouvoir fournir de l'eau brute nécessaire au développement de cultures prévues par la SAS MUSCAPEAU sur son domaine, en réalisant 1 forage nouveau.

Les travaux sont programmés, dès que possible, avec des essais de pompage à réaliser en fin d'été (septembre 2024 à novembre 2024).

Ils sont scindés en 3 étapes :
- Etape 1 : réalisation de 1 sondage de reconnaissance
- Etape 2 : réalisation de 1 forage d'essai par alésage du sondage
- Etape 3 : réalisation d'essais de pompage sur le forage d'essai

3 sites ont été sélectionnés (F1, F2, F3), avec l'objectif de commencer par le site 1, puis en cas d'échec, de poursuivre par le site 2, puis en cas d'échec, de poursuivre par le site 3.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Chaque phase consiste en 3 étapes principales :

Etape 1. Réalisation de 1 sondage de reconnaissance
- 50 ml minimum, 70 ml maximum
- test du sondage au soufflage

Etape 2. Réalisation de 1 forage d'essai
- 50 ml minimum, 70 ml maximum par sondage
- développement au soufflage et à pompe immergée, sans additif

Etape 3. Réalisation d'essais de pompage
- essai par paliers (4 paliers de 2 h chacun, soit 8h de pompage, aux débits successifs de 20, 30, 40 et 50 m3/h) sur le forage d'essai avec analyses physico-chimiques
- essai de longue durée (72h) sur le forage d'essai, au palier de débit unique de 50 m3/h, avec analyses de type 1ere adduction, pour validation de la bonne qualité des eaux sur la base des analyses chimiques faites en laboratoire sur des échantillons prélevés durant les essais de pompage de longue durée.

La surface nécessaire à la réalisation du forage correspond à une surface totale d'environ 35 m² afin de pouvoir installer la foreuse (~16 m²), les tiges de foration (~15 m²) ainsi que l'atelier de cimentation nécessaire au forage (~4 m²).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le forage refoulera l'eau brute pompée dans un réseau de distribution à usage unique agricole.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est associé à la procédure de la Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau :
- rubrique 1.1.1.0. : Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau : (D) projet soumis à Déclaration.
- rubrique 1.1.2.0. : Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :
  2° Supérieur à 10 000 m3 / an mais inférieur à 200 000 m3 / an : (D) projet soumis à Déclaration.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|---|
| Emprise définitive (forage) | 0,25 m² |
| Emplacement de la foreuse | ~16 m² |
| Stockage des tiges de forages | ~15 m² |
| Emplacement de l'atelier de cimentation pour le renforcement des puits | ~4 m² |

## 4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune d'implantation**

Numéro : 1234 Voie : chemin des Especores

Lieu-dit : MUSCAPEAU

Localité : TOURVES

Code postal : 8 3 1 7 0 BP : Cedex :

**Coordonnées géographiques**[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

**Point de départ :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Point de d'arrivée :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Communes traversées :**

TOURVES

**Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :**

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☑ | |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☑ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☑ | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | ☐ | ☑ | |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☐ | ☐ | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☑ | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|---|---|---|
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☑ | |
| D'un site classé ? | ☐ | ☑ | |

# 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

**Veuillez compléter le tableau suivant :**

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☑ | ☐ | Le volume à prélever durant les travaux est estimé au maximum à 4080 m3, y compris le nettoyage et les essais de pompage. Les volumes d'exploitation maximum envisagés sont 90 m3/j, 15000 m3/an. Il s'agit de volumes très faibles au regard des capacités de la masse d'eau souterraine cible (PAC08D : Calcaires et dolomies triasiques de l'Arc de Barjols). L'impact potentiel sur les masses d'eau superficielle est nul ou positif puisque le cours d'eau du Cauron est à sec, sauf lors des périodes de pluie intense. |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☑ | L'exploitation du forage se fera en fonction des besoins agronomiques.<br><br>Ces besoins sont estimés mineurs au regard des capacités de la masse d'eau cible. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☑ | ☐ | Le projet sera très légèrement excédentaire en matériaux puisqu'il creusera 1 sondage vertical :<br><br>- de diamètre 300 mm sur 5 ml maximum ;<br>- de diamètre 250 mm de 5 à 70 m de profondeur maximum.<br><br>Soit un volume prévisionnel extrait de 3,54 m3. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☐ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | ☑ | ☐ | Les besoins sont estimés mineurs au regard des capacités de la masse d'eau cible.<br>Le forage envisagé est éloigné du forage privé qui dessert l'habitation du domaine.<br>Le projet est sans lien avec l'assainissement. |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☐ | ☑ | Les parcelles cibles sont naturellement boisées mais aucun aménagement temporaire comme définitif ne sera réalisé pour la réalisation du forage, à la seule exception de la dalle béton réglementaire. Les accès existent déjà et seront maintenus tel qu'existants. Aucune plateforme n'est nécessaire.<br><br>Les travaux engendreront des perturbations qui seront temporaires et réduites à la durée des travaux estimée à 2 semaines. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☑ | Le projet a une consommation permanente d'espace négligeable, réduite à la dalle béton réglementaire associé au forage à réaliser, de l'ordre d'un mètre carré. Cette anthropisation minime est toutefois entièrement réversible.<br><br>La partie d'espace consommée par le forage, de l'ordre d'un quart de mètre carré, est également entièrement réversible (par terrassement autour du tube, enlevé du dernier mètre du tube de forage, et remblai |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☑ | Aucun risque technologique n'est recensé au droit du site du projet et dans leur environ immédiat. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☐ | ☑ | Aucun risque naturel n'est recensé au droit du site du projet et dans leur environ immédiat. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | Le projet n'engendre pas de risques sanitaires pour la masse d'eau sollicitée : tous les outils utilisés pour la foration et les essais de pompage seront, comme il est d'usage, désinfectés préalablement. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | L'eau prélevée est à usage agricole. Des échantillons seront prélevés lors des essais de pompage à réaliser sur le forage puis analysés préalablement à la mise en exploitation de ce dernier. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | ☑ | ☐ | Les trafics seront minimes et strictement limités à l'amené et au repli du matériel de chantier, en début et fin des travaux, par véhicules lourds, ainsi qu'à l'arrivée et au départ de l'équipe de chantier (2 personnes) en début et fin de semaine par un véhicule léger.<br>Ces trafics minimes seront sans incidence sur l'activité des voies d'accès au site de projet (A8, D34, chemin de Muscapeau). |
| | Est-il source de bruit ? | ☑ | ☐ | Le chantier produira du bruit, uniquement de jour, durant la foration, en particulier en début de travaux du fait de la faible profondeur de la zone forée, qui durera une semaine au maximum. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | ☐ | ☑ | Le projet n'engendrera aucune odeur. |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | ☑ | ☐ | Le chantier est susceptible d'engendrer des vibrations, uniquement de jour, durant la foration, en particulier en début de travaux du fait de la faible profondeur de la zone forée, qui durera une semaine. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas concerné par des vibrations. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | Les travaux seront réalisés uniquement de jour.<br>Le projet n'engendrera donc aucune émission lumineuse. |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses. |
| Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☐ | ☑ | Le projet n'engendrera aucun rejet dans l'air. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? | ☑ | ☐ | Les prélèvements en eau réalisés lors des développements et des essais de pompage vont engendrer des rejets, après décantation en bac, sans aucun traitement additif. |
| | Si oui, dans quel milieu ? | ☑ | ☐ | Les rejets auront lieu dans un vallon affluent du Cauron. Ils seront infiltrés dans un champ voisin, loin du cours d'eau qui est à sec sauf en période de pluie intense. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☑ | Le projet n'engendrera aucun effluent. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☑ | ☐ | Le projet engendrera la production, sur un volume très réduit (3,54 mètres cubes), de déchets non dangereux, inertes, correspondant au volume de roches forées. Ces déchets, qui sont en fait des déblais, seront évacués au fur et à mesure de leur production vers un site adapté. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☑ | Le projet est inséré dans une propriété privée, toujours le long ou en bord de sentier, dans des zones boisées, sans vue. Ainsi, le projet ne peut porter une atteinte visuelle à un élément remarquable d'un site.<br><br>Les ouvrages qui seront gardés pour l'exploitation seront intégralement enterrés, y compris le réseau d'eau brute à usage agricole, de sorte qu'aucun élément ne soit visible. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☐ | ☑ | Le projet engendre des modifications positives sur les activités humaines dans la mesure où :<br>- les parcelles cibles de l'ouvrage ne seront en aucun cas modifiées ;<br>- le réseau d'eau brute sera entièrement enterré le long des sentiers ;<br>- des parcelles à usage agricole vont pouvoir être cultivées à nouveau grâce à cet apport d'eau. |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

## 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

## 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les effets potentiellement négatifs sont par nature temporaires car liés aux travaux, sans excéder 2 semaines. Les incidences en termes de bruit seront limitées, en outre, par l'usage préférentiel de moteurs isolés d'un point de vue phonique. Les incidences en termes de vibration seront très fortement atténués par l'inertie acoustique du milieu souterrain et le type de travaux, très localisés et rotatif à la verticale. Egalement, toutes les précautions usuelles à ce type de chantier seront prises afin d'éviter toutes pollutions accidentelles des milieux aquatiques superficiels et souterrains. Aucune plateforme de travail ne sera réalisée. Un tube de soutènement sera installé et cimenté sur les 5 premiers ml forés afin de protéger les eaux souterraines de toute pollution issues des eaux de ruissellement. Des produits absorbants spéciaux seront disponibles sur le chantier. Les engins seront posés sur la totalité de leur surface sur une bâche de rétention étanche comportant un rebord périphérique. Les entreprises disposeront d'un bac de récupération des déchets qui sera évacué en fin de chantier à la déchetterie la plus proche. Il sera strictement interdit aux engins de chantier de faire le plein de carburant ou d'huile sur la zone de travaux et dans les environs immédiats. Un attention particulière sera portée au risque d'incendie (présence d'extincteur ; interdiction de générer des étincelles autres que celle d'une soudure). Les déblais de chantier seront enlevés sans délai, l'absence de boue de forage et de traitement chimique annule un quelconque traitement, les eaux extraites du forage ne nécessitent aucun traitement autre que la décantation en bac.

# 7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est sans incidence sur les milieux superficiels aquatiques. Les eaux souterraines cibles du projet se situent à partir de 36 m de profondeur, sans connexion directe connue avec les milieux superficiels à l'échelle du site du projet. Toute connexion directe avec les milieux superficiels sera rendue impossible par l'étanchéité des ouvrages jusqu'au toit du réservoir aquifère, c'est-à-dire sur les 30 premiers mètres. La nature exclusivement souterraine des travaux exclut toute incidence directe sur les milieux naturels et la biodiversité, à l'exception du bruit, restreint aux heures usuelles de travail, et de l'implantation des outils de foration, réduit à quelques dizaines de mètres carrés. Les incidences sur le paysage sont nulles, y compris dans un rayon de 50 m, du fait de l'implantation du projet dans une zone boisée, fréquentée uniquement par les propriétaires et prestataires du domaine. Les incidences sur la santé sont nulles.

# 8 Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| **1** | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**. | ☑ |
| **2** | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | ☐ |
| **3** | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | ☑ |
| **4** | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | ☑ |
| **5** | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | ☐ |
| **6** | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | ☐ |
| **7** | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☐ |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| | Objet | |
|---|---|---|
| **1** | | ☐ |
| **2** | | ☐ |
| **3** | | ☐ |
| **4** | | ☐ |
| **5** | | ☐ |

# 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom GUILLAUME

Prénom Jean-Marie

Qualité du signataire Président

À aix en provence

Fait le 14/05/2024

Guillaume

Signature numérique de Guillaume
Date : 2024.05.14 18:08:36 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)